

N/REF : 11/09/2025 17H15 C:000003 I:02634
V/REF : AC/C27800
V/Email reçu le Jeudi 11/09/2025 a 17H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DMO
IMMEUBLE : DOUCE MORE - DMO
4, ALLEE DU VERGER
.
35137 PLEUMELEUC

Rennes, le 29 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 4 VERGER - PASS CHANTIER (ENTRE LE 12/09 ET LE 24/09)
LOGEMENT N° 103360, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSEE
MOTIF : QUALIGAZ
TRAVAUX DE MISE EN SECURITE GAZ SI BESOIN SUIVANT DIAG
(DMO - 01 - 04)
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 22/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
MISE EN PLACE D'UN BOUCHON DE SECURITE SUR ROAI GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/09/25 a 11H22 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL176-Obturation bouchon gaz	1	40,00	40,00
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	120,00	120,00
TOTAL H.T.				160,00
T.V.A. a 10,00%				16,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>176,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.